

Sommaire

1 **Présentation des techniques de l'assistance médicale à la procréation**

Véronique Amice, *Médecin, praticien hospitalier, responsable de la Biologie de la reproduction et de l'Aide médicale à la procréation et membre du comité d'éthique du CHU de Brest*
Damien Beauvillard, *Médecin, assistant hospitalo-universitaire en Biologie de la reproduction, Service de cytogénétique et BDR du CHU de Brest*
et Morgane Piraud, *Juriste, administratrice de l'Espace régional éthique de Bretagne, CHU de BREST*

Première partie. **L'insémination artificielle ouverte à toutes les femmes ?**

13 **L'ouverture de l'AMP aux couples de femmes : en droit de la bioéthique... la révolution n'aura pas lieu**

Sophie Paricard, *Maître de conférences HDR à l'Université Toulouse 1-Capitole, CUFR J-F Champollion, Albi, Institut de droit privé (EA 1920)*

31 **Ouverture de l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes : la boîte de Pandore ?**

Inès Gallmeister, *Maître de conférences à l'Université de Bretagne Sud*

43 **La procréation *post mortem* ouverte aux veuves ?**

Nathalie Blanc, *Professeur à l'Université Paris 13 – Paris Nord, Sorbonne Paris Cité*

- 55 Procréation et filiation : déconstruction dans le droit de la parenté**
Yann Favier, *Professeur à l'Université Jean-Monnet (Saint-Étienne), Centre de recherche critique sur le droit (CNRS, UMR 5137)*
- 69 L'insémination artificielle avec tiers donneur en droit international privé**
Philippe Guez, *Professeur à l'Université de la Polynésie française, directeur-adjoint du département droit-économie-gestion, membre du GDI (laboratoire Gouvernance et développement insulaire – EA 4240) et du CEJEC (Centre d'études européennes et comparées – EA 2320, Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense)*
- 87 Réflexion psychosociale sur les recherches en psychologie concernant les enfants élevés en contexte homoparental**
Christèle Fraissé, *Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Brest, Centre de recherches en psychologie, cognition et communication (CRPCC, EA1285)*

Deuxième partie. La maternité pour autrui ouverte à tous les couples ?

- 101 Légaliser la gestation pour autrui au nom de la dignité ?**
Caroline Mecary, *Avocate au barreau de Paris, Ancien membre du Conseil de l'Ordre*
- 121 Résister au droit transgressif de la maternité pour autrui ?**
Astrid Marais, *Professeur à l'Université de Bretagne occidentale (UBO)*
- 143 Théorie féministe et droit de l'Union européenne : deux regards décalés sur la gestation pour autrui**
Stéphanie Hennette-Vauchez, *Professeur de droit public à l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, Centre de théorie et analyse du droit – CREDOF (UMR 7074)*
- 163 Sanctionner le tourisme procréatif ?**
Gildas Roussel, *Maître de conférences à l'Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche en droit privé (EA 3881)*

175 Filiation d'un enfant issu d'une maternité pour autrui

Aspects de droit international privé

Petra Hammje, Professeur à l'Université de Nantes, Institut de recherche en droit privé (IRDP)

195 La grande variété des approches relatives à la maternité pour autrui en Europe et aux États-Unis

Florence G'sell, Professeur à l'Université de Lorraine

Troisième partie. Propos conclusifs

219 Rapport de synthèse

Denis Mazeaud, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)